

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 14 MAI 2020

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes (sociaux et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées. Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société et celle de notre groupe.

23.1 SITUATION DU GROUPE - PROGRÈS RÉALISÉS

La liste des filiales intégrées au sein du périmètre de consolidation est disponible au paragraphe 2 de l'annexe consolidée présente au chapitre 19.3.2 du présent document d'enregistrement.

23.1.1 Bilan de l'activité

Le chiffre d'affaires 2019 s'est élevé à 185,0 M€ en hausse de 16,0 % par rapport à 2018.

Le chiffre d'affaires à l'International représentant 56,6 % du chiffre d'affaires consolidé, connaît une croissance de 18,9 % sur la période. Cette croissance d'activité a porté sur l'ensemble des zones géographiques et l'ensemble des divisions. En effet, le chiffre d'affaires du véhiculer hors neutralisation de l'intra-groupe croît de 3%, celui de

l'aerospace progresse de 9,7% alors que la simulation bondit de 60,7%.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 4,9 % du chiffre d'affaires.

Les "Autres produits et charges opérationnels" qui représentent -0,3 M€ en 2019 contre 1,4 M€ en 2018, sont constitués notamment des coûts de restructuration de SYDAC.



En 2018, il s'agissait du produit résultant de l'écart d'acquisition négatif (Badwill) suite à l'acquisition du groupe SYDAC. Le résultat net part du Groupe, que nous soumettons à votre approbation, s'élève à 5,0 M€ et représente 2,7 % du chiffre d'affaires.

Les capitaux propres de l'ensemble consolidé atteignent près de 66,0 M€ soit une augmentation de 16,1% par rapport à 2018. La trésorerie s'établit à près de 19,0 M€ avec un gearing à 36,0 % contre 44,7 % en 2018. Le Gearing (ratio Dette nette divisé par les capitaux propres) est impacté à la hausse de 13,8 % suite à l'application de la norme IFRS 16, cet impact était de 14,9 % en 2018.

23.1.2 Évolution prévisible

SOGECCLAIR affiche des fondamentaux solides grâce à ses investissements de transformation au travers de :

- La Recherche et Développement,
- Les produits propres,
- La diversification client,
- La globalisation géographique,

qui soutiennent sa croissance organique de long terme.

23.1.3 Événements importants survenus depuis la clôture

Depuis le mois de Mars 2020 à des dates différentes dans chaque pays d'implantation, la crise du Covid19 a lourdement impacté l'économie mondiale. SOGECCLAIR a immédiatement mis en place des mesures visant à protéger ses salariés ce qui s'est matérialisé par la mise en place de mesures de télétravail pour environ 50% des effectifs productifs et un plan de

réduction des unités industrielles en fonction de la disponibilité des approvisionnements et des possibilités de livraisons chez les clients. Par ailleurs, une attention particulière a été portée sur les conditions matérielles de redémarrage des activités. L'impact sur l'activité sera de forte ampleur à partir du deuxième trimestre 2020.

23.1.4 Activités en matière de recherche et développement

La grande majorité des travaux d'ingénierie de SOGECCLAIR pour ses clients concerne des activités de recherche et développement.

SOGECCLAIR mène également, en propre, certains travaux de développement autofinancés. Seuls sont immobilisés ceux pour lesquels SOGECCLAIR dispose de :

- Perspectives commerciales claires : marché avéré, canaux de distribution directs et indirects existants,
- Rentabilité prévisionnelle suffisante : y compris le coût du financement et sur un scénario dégradé,
- Financement suffisant : partenaires, institutionnels ou banquiers.

Par défaut, les dépenses sont passées en charges au fur et à mesure de leur engagement. Par exception et en application

des normes comptables internationales (IAS 38), les dépenses relatives à certains travaux de développement de longue durée sont immobilisées à l'actif du bilan dès lors qu'elles satisfont les critères d'activation fixés par ces normes. La majeure partie des projets autofinancés réalisés par la société relèvent de travaux de R&D sur ses produits dans le domaine de l'aéronautique, du spatial, de l'automobile et du ferroviaire, pour le civil et la défense.

Nous portons à votre attention que durant l'exercice nous avons immobilisé à l'actif du bilan (Frais de Développement) les dépenses de développement et frais financiers afférents à un certain nombre de projets, dans le respect et selon les principes fixés par les normes comptables applicables (IAS 23 et 38).

Travaux de développement ayant donné lieu à de nouvelles immobilisations en 2019

(en milliers d'euros)	Aerospace	Simulation
Travaux de développement immobilisés	231	614

Les travaux de développement ayant donné lieu à des amortissements concernent l'ensemble des programmes de la division Simulation, un programme de la division Véhiculier, le

programme de sous-ensembles aéronautiques en thermocompression au sein de la division Aerospace.

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 1.3.3 de l'annexe consolidée présente au chapitre 19.3.2 du présent

document d'enregistrement universel.

Par ailleurs, des activités de développement non immobilisées ont été réalisées dans les domaines des logiciels pour simulateurs et environnements synthétiques, environnements avions, véhicules électriques et militaires.

La société a également effectué des travaux éligibles au crédit impôt recherche notamment dans les domaines suivants :

- Développement de nouveaux concepts d'équipements pour la cabine et le cockpit d'avions,
- Développement de nouvelles architectures (nouvelles solutions techniques de plancher composite et équipements associés),
- Développement de nouveaux process d'engineering,
- Développement de nouveaux concepts et processus pour l'obtention de sous-ensembles de grande taille en ALM (3D Printing),
- Développement d'outils d'enrichissement et d'extraction des données de maquette numérique,
- Développement de concepts dédiés à des procédés de fabrication innovants aux grands industriels (pultrusion / thermoplastique / réparation par fabrication additive),
- Recherche et sélection de solutions innovantes pour les nacelles,
- « BE (Bureau d'Études) du Futur » : développement de nouveaux process et outils liés à la transition numérique,
- Développement de modèles numériques dédiés aux analyses prédictives pour les Cies aériennes (Algorithmie),
- Recherche de solutions techniques dédiées à l'avion plus électrique (e-A/C) (Batterie / Organe / Routing),
- Recherche en matière de développement et d'industrialisation de nouveaux procédés de consolidation de matériaux composites,
- Recherche en matière de véhicules autonomes,
- Environnements synthétiques : thermiques, électromagnétiques, infrarouges et 3D,
- Véhicules de lutte contre les engins improvisés et véhicules électriques civils,
- Logiciels de simulation (automobile, ferroviaire, ...),
- Simulateurs de haute performance.

23.1.5 Analyse des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe vous ont été communiqués selon le référentiel IFRS et vous sont commentés ci-après. Nous vous demanderons de les approuver.

23.1.5.1 Le compte de résultat consolidé

Le compte de résultat consolidé vous est présenté ci-dessous :

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	184 972	159 439	147 322
Autres produits de l'activité	6 206	6 006	4 203
Achats consommés	-77 680	-61 833	-57 564
Charges de personnel	-94 296	-85 709	-77 837
Impôts et taxes	-1 344	-1 258	-1 229
Dotation aux amortissements et provisions	-7 768	-7 903	-3 710
Autres charges	-952	-1 007	-1 121
Résultat Opérationnel Courant	9 138	7 734	10 064
Résultat sur cession de participations consolidées			
Autres produits et charges opérationnels	-319	1 385	-194
Résultat Opérationnel avant résultat des mises en équivalence	8 819	9 119	9 870
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence	-6	5	11
Résultat Opérationnel	8 813	9 125	9 881
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-331	-389	-774
Coût de l'endettement financier brut	-745	-749	-605
Coût de l'endettement financier net	-1 076	-1 138	-1 379
Autres produits et charges financiers	62	74	-111
Résultat avant impôt	7 799	8 061	8 391
Charges d'impôt	-1 969	-1 104	-1 915
Résultat net	5 830	6 957	6 477
Part du groupe	4 959	6 315	5 510
Part des minoritaires	870	642	966



(en euros)	2019	2018	2017
Résultat par action ⁽¹⁾	1,68	2,29	2,00
Résultat dilué par action ⁽¹⁾	1,68	2,29	2,00

⁽¹⁾ Le calcul du nombre d'actions retenu est indiqué au paragraphe 4.8 de l'annexe consolidée présente au chapitre 19.3.2 du présent document.

L'analyse du compte de résultat fait apparaître :

- Une croissance du chiffre d'affaires portée sur l'ensemble des zones géographiques et l'ensemble des divisions,
- Une hausse de la rentabilité opérationnelle courante notamment au niveau de la division Aerospace,
- Une variation significative des "Autres produits et charges opérationnels" sur la période. En 2018, ce poste était notamment constitué du produit résultant de l'écart d'acquisition négatif (Badwill) suite à l'acquisition du groupe SYDAC,
- Une baisse du résultat net part du groupe sur la période.

23.1.5.2 L'état de la situation financière consolidée

L'état de la situation financière vous est présenté ci-après :

ACTIF (en milliers d'euros)	2019	2018	2017
Ecart d'acquisition	15 154	14 589	14 559
Immobilisations incorporelles	7 411	8 431	8 680
Immobilisations corporelles	15 638	15 214	6 582
Titres mis en équivalence	230	83	77
Immobilisations financières	3 578	3 001	1 666
Actif non courant	42 012	41 318	31 565
Stocks et en-cours	12 565	12 129	8 652
Clients et comptes rattachés	69 967	60 334	50 515
Autres actifs courants	16 440	20 410	16 942
Impôts différés	5 804	5 269	4 379
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18 960	19 466	24 216
Actif courant	123 735	117 608	104 704
TOTAL ACTIF	165 747	158 926	136 268

PASSIF (en milliers d'euros)	2019	2018	2017
Capital	3 098	2 900	2 900
Primes liées au capital	7 269	2 630	2 630
Actions propres	-680	-712	-712
Réserves et résultats accumulés	50 662	46 625	42 095
Capitaux propres, part du groupe	60 349	51 443	46 913
Intérêts minoritaires	5 696	5 462	8 919
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	66 044	56 904	55 832
Provisions à long terme	5 453	5 710	3 673
Avances conditionnées à long terme	1 227	1 406	2 402
Emprunts et dettes financières à long terme	24 349	24 151	16 986
Autres passifs long terme	1	1	1
Passif non courant	31 030	31 269	23 061
Avances conditionnées à court terme	614	1 130	806
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	9 739	7 904	4 386
Emprunts et dettes financières à court terme	6 827	10 331	7 461
Provisions à court terme	332	565	193
Fournisseurs et autres créditeurs	21 177	18 696	13 296
Dettes fiscales et sociales	23 834	22 837	21 772
Impôts différés			5
Autres passifs courants	6 149	9 290	9 457
Passif courant	68 672	70 752	57 375
TOTAL PASSIF	165 747	158 926	136 268

PASSIF (en milliers d'euros)

2019

2018

2017

L'analyse de l'état de la situation financière fait apparaître :

À l'actif :

- Des écarts d'acquisition en hausse liés principalement aux variations de change,
- Des titres mis en équivalence en hausse suite à la création de la société Printsky détenue à 51%,
- Des créances clients en augmentation suite à une hausse d'activité, les délais de paiement étant stables sur la période,
- Des autres actifs courants en baisse suite à des remboursements et cessions de créances fiscales.

Au passif :

- Des capitaux propres en nette progression du fait notamment à l'augmentation de capital procédé au cours de l'exercice,
- Des avances conditionnées en diminution suite aux remboursements sur la période,
- Une hausse de l'endettement compte tenu de l'augmentation de la dette liée à la norme IFRS 16,
- Des dettes fournisseurs et autres créditeurs en hausse sur la période liée à une augmentation des achats,
- Des autres passifs courants en baisse sur la période compte tenu de la baisse des produits constatés d'avance.

23.1.5.3 Le compte de résultat consolidé par division

Le compte de résultat consolidé par division, après élimination des opérations intra-groupe et des frais de fonctionnement de la holding se présente comme suit :

5.2 Résultat opérationnel consolidé par division

	AEROSPACE		VÉHICULIER		SIMULATION		HOLDING	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
COMPTE DE RESULTAT								
(en milliers d'euros)								
Chiffre d'affaires	147 788	134 694	2 241	3 004	34 943	21 738		3
Autres produits de l'activité	2 402	3 157	324	125	3 450	2 722	30	3
Achats consommés	-57 512	-50 605	-1 514	-1 219	-17 623	-8 961	-1 031	-1 048
Charges de personnel	-76 153	-73 499	-1 691	-1 065	-14 238	-8 892	-2 215	-2 253
Impôts et taxes	-815	-795	-51	-64	-238	-171	-240	-228
Dotation aux amortissements et provisions	-4 539	-3 823	-337	-315	-1 868	-2 910	-1 024	-856
Autres charges	-760	-786	-22	-1	-64	-91	-106	-128
Opérations d'exploitation Intra-Groupe	-4 588	-4 255	885	79	-1 757	-870	5 460	5 046
Résultat Opérationnel Courant	5 825	4 087	-165	543	2 604	2 565	874	539
Résultat sur cession de participations consolidées								
Autres produits et charges opérationnels	364	-23			-432	1 727	-251	-319
Résultat Opérationnel avant résultat des mises en équivalence	6 190	4 064	-165	543	2 171	4 292	623	220
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence	-6	5						
Résultat Opérationnel	6 184	4 070	-165	543	2 171	4 292	623	220

23.1.6 Facteurs de risques

Les risques inhérents à l'activité sont résumés au paragraphe 4.2 "Facteurs de risques inhérents à l'activité", présent au chapitre 4 du document d'enregistrement universel.

23.1.7 Engagements hors bilan

La présentation faite selon les normes comptables en vigueur n'omet aucun engagement hors bilan significatif.

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 4.22 de l'annexe consolidée présente au chapitre 19.3.2 du présent document d'enregistrement universel.



23.2 SITUATION DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

L'exercice 2019 a été marquée par:

- La création de KEY'S (74 personnes clés de SOGECLAIR ont investi 4,86 M€ sous forme d'augmentation de capital, ils détiennent ainsi 6,4% du capital de SOGECLAIR),
- L'intégration de SYDAC (activité simulation en Australie, Inde et Royaume-Uni) acquise en 2018 est désormais réussie,
- Les minoritaires de l'activité aéronautique en Amérique du Nord ainsi que ceux du véhiculer ont été rachetés, SOGECLAIR en détient ainsi 100%,
- Les coopérations intra-groupes ont été renforcées.

23.2.1 Activités et résultats de SOGECLAIR SA

La société SOGECLAIR SA a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019:

- Un chiffre d'affaires de 5.493 k€ (contre 5.152 k€ pour l'exercice précédent),
- Un bénéfice de 5.648 k€ (contre un bénéfice de 2.517 k€ l'exercice précédent).

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes individuels.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code du commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Évolution prévisible

L'exercice 2020 sera marqué par la poursuite des activités de gestion, de support et de coordination au profit de l'ensemble des filiales.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le mois de Mars 2020 à des dates différentes dans chaque pays d'implantation, la crise du Covid19 a lourdement impacté l'économie mondiale. SOGECLAIR a immédiatement mis en place des mesures visant à protéger ses salariés ce qui s'est matérialisé par la mise en place de mesures de télétravail pour environ 50% des effectifs productifs et un plan de réduction des unités industrielles en fonction de la disponibilité des approvisionnements et des possibilités de livraisons chez les clients. Par ailleurs une attention particulière a été portée sur les conditions matérielles de redémarrage des activités. L'impact sur l'activité sera de forte ampleur à partir du deuxième trimestre 2020.

Activités en matière de Recherche et Développement

Les activités en matière de Recherche et Développement sont indiquées au paragraphe 23.1.4 présent au chapitre 23 du document d'enregistrement universel.

Rôle de la société mère

La Direction Générale de SOGECLAIR assure pour l'ensemble du groupe les fonctions suivantes :

- Animation et orientation de la planification stratégique,
- Croissance externe et priorités d'allocation des ressources,
- Contrôle interne et gestion des risques, contrôle des engagements, assurances,
- Coordination de la politique d'investissement,
- Coordination de la R&D,
- Coordination du reporting opérationnel, contrôle des comptes individuels, établissement des comptes consolidés, interface avec les auditeurs,
- Politique de financement, optimisation de la structure financière,
- Cohérence, efficacité et fiabilité du système d'information de gestion,
- Communication institutionnelle et financière,
- Animation des coopérations et frontières entre filiales,
- Soutien commercial et contractuel.

En parallèle, SOGECLAIR prend en charge pour les filiales françaises consolidées en intégration globale leurs besoins en matière de :

- Gestion de trésorerie, du change et suivi des comptes de tiers,
- Comptabilité et déclarations réglementaires,
- Financement du besoin en fonds de roulement et des investissements,
- Paies, déclarations réglementaires et administration en général,
- Secrétariat juridique.

SOGECLAIR a étendu son périmètre pour les filiales en Allemagne, Benelux, Royaume-Uni, Tunisie et Maroc :

- Gestion de trésorerie, du change et suivi des comptes de tiers,
- Financement du besoin en fonds de roulement et des investissements,
- Secrétariat juridique.

Informations sur les délais de paiement

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, les sociétés dont les comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes doivent, pour leurs comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2016 mentionner dans leur rapport de gestion les informations sur les délais de

paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients. L'article D. 441-4 précise les informations devant être communiquées à ce titre. Les modèles de tableaux récapitulant ces informations sont fixés par l'arrêté du 20 mars 2017.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif) 31/12/ 2019	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif) 31/12/ 2019	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	4	X	X	X	X	12	0	X	X	X	X	132
Montant total des factures concernées HT en k€	39	-12	0	0	9	-3	0	-322	76	73	1 111	938
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	1,7 %	-0,5%	0,0 %	0,0 %	0,4 %	-0,1 %	X	X	X	X	X	X
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT	X	X	X	X	X	X	0,0 %	-5,9%	1,4% %	1,3% %	20,2%	17,1 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						Néant						Néant
Montant total des factures exclues HT en k€						Néant						Néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais légaux			Délais contractuels 45 jours fin de mois			

Au 31 décembre 2019, le solde des créances à l'égard des clients, intra-groupe dans la totalité, s'élevait à 1 050 711 € contre 1 005 568 € l'année précédente.

Prises de participation et de contrôle

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 2 de l'annexe consolidée présente au chapitre 19.3.2 du présent document d'enregistrement universel.

Sanctions pour pratiques anti-concurrentielles

Néant.

Conséquences sociales et environnementales de l'activité - risques financiers liés au changement climatique

Ces informations sont traitées en annexe 1 au présent rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale.

Informations financières sur les participations

Néant.

23.2.2 Activités et résultats des filiales

Activités et résultats de la Division Aerospace*

L'activité est marquée notamment par :

- Le rachat des minoritaires en Amérique du nord : SOGECLAIR détient désormais 100% des filiales nord-américaines de la division aerospace



- Une forte croissance des composites thermoplastiques +5,7 M€,
- Un abandon de créances de 0,4 M€ octroyé par SOGECLAIR à la filiale SOGECLAIR aerospace GmbH,
- Un début d'activité de production en Inde,
- La Création officielle de la filiale Printsky dédiée à la fabrication additive (société créée avec AddUp).

Le chiffre d'affaires de la division aerospace (79,9% du CA consolidé) est en croissance de 9,7% bénéficiant de l'effet de change pour 2,8 M€ et portée particulièrement par les produits en Europe, au Canada et aux Etats-Unis. La rentabilité est en hausse de 51,9% sur la période après une baisse de 33,6% en 2018.

Les principaux indicateurs chiffrés consolidés de la division aerospace vous sont présentés ci-dessous :

	2019 (k€)	2018 (k€)	Évolution
Chiffre d'Affaires	147 788	134 694	+9,7%
Résultat Opérationnel	6 184	4 070	+51,9%
Résultat net	3 344	2 445	+36,7%
Capitaux propres	15 659	15 727	-0,4%
Trésorerie nette de dette financière	-13 353	-17 187	ns
Effectif moyen (ETP)	1 355	1 363	-1%

**La liste des filiales de la division Aerospace est disponible aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe consolidée présente au chapitre 19.3.2 du document d'enregistrement universel. Le tableau des filiales et participations de SOGECLAIR est disponible à l'annexe 15 du chapitre 19.3.4 du document d'enregistrement universel*

Activités et résultats de la Division Véhiculier*

Sur l'exercice 2019, SOGECLAIR a racheté la totalité des parts de minoritaires restants de la division portant sa participation de 80 à 100%.

Le chiffre d'affaires de la division (1,2% du CA consolidé) baisse de 25,4%. En incluant l'intragroupe (pour la division simulation), le chiffre d'affaires annuel est en légère progression sur la période grâce notamment aux coopérations inter-sociétés.

Les principaux indicateurs chiffrés consolidés de la division véhiculier vous sont présentés ci-dessous :

	2019 (k€)	2018 (k€)	Évolution
Chiffre d'Affaires	2 241	3 004	-25,4%
Résultat Opérationnel	-165	543	ns
Résultat net	-57	418	ns
Capitaux propres	2 030	2 732	-25,7%
Trésorerie nette de dette financière	-318	-95	ns
Effectif moyen (ETP)	24	15	+57%

**La liste des filiales de la division Véhiculier est disponible aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe consolidée présente au chapitre 19.3.2 du document d'enregistrement universel. Le tableau des filiales et participations de SOGECLAIR est disponible à l'annexe 15 du chapitre 19.3.4 du document d'enregistrement universel*

Activités et résultats de la Division Simulation*

L'activité de la division a été marquée en 2019 par :

- L'intégration de SYDAC désormais réussie,
- Un décalage des affaires des grands simulateurs automobiles,
- Un accord de distribution avec ANSYS (leader mondial de logiciels de simulation).

Le chiffre d'affaires de la division simulation (18,9% du CA consolidé) bondit de 60,7%. A périmètre et taux de change constants, la progression s'établit à +43,2%. A noter la très bonne performance en chiffre d'affaires des activités liées à la simulation automobile et de la filiale SYDAC acquise en août 2018.

Le Résultat Opérationnel est en baisse en 2019, affecté notamment par des coûts de restructuration de SYDAC pour -429 K€. Celui de 2018 incluait le produit résultant de l'écart d'acquisition négatif (Badwill) suite à l'acquisition du groupe SYDAC pour +1 736 k€.

Les principaux indicateurs chiffrés consolidés de la division simulation vous sont présentés ci-dessous :

	2019 (k€)	2018 (k€)	Évolution
Chiffre d'Affaires	34 943	21 738	+60,7%
Résultat Opérationnel	2 171	4 292	-49,4%
Résultat net	2 281	4 048	-43,7%
Capitaux propres	19 421	18 863	+3,0%
Trésorerie nette de dette financière	-9	4 863	ns
Effectif moyen (ETP)	233	224	+4%

**La liste des filiales de la division Simulation est disponible aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe consolidée présente au chapitre 19.3.2 du document d'enregistrement universel. Le tableau des filiales et participations de SOGECLAIR est disponible à l'annexe 15 du chapitre 19.3.4 du document d'enregistrement universel*

Activités et résultats de la Division Holding*

SOGECLAIR a procédé à une augmentation de capital au cours de la période au profit de la société KEY'S (74 personnes clés de SOGECLAIR ont investi 4,86 M€, ils détiennent ainsi 6,4% du capital de SOGECLAIR).

Les principaux indicateurs chiffrés consolidés de la division Holding vous sont présentés ci-dessous :

	2019 (k€)	2018 (k€)	Évolution
Chiffre d'Affaires		3	ns
Résultat Opérationnel	623	220	x2,8
Résultat net	262	46	x5,7
Capitaux propres	28 934	19 582	+47,8%
Trésorerie nette de dette financière	-10 117	-13 038	ns
Effectif moyen (ETP)	22	17	+24%

**La liste des filiales de la division Holding est disponible aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe consolidée présente au chapitre 19.3.2 du document d'enregistrement universel. Le tableau des filiales et participations de SOGECLAIR est disponible à l'annexe 15 du chapitre 19.3.4 du document d'enregistrement universel*

23.3 AFFECTATION DU RÉSULTAT

23.3.1 Proposition d'affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 5 648 179,71 €, de la façon suivante :

Origine

• Report à nouveau	11 586 801,67 €
• Bénéfice de l'exercice	5 648 179,71 €
Soit un bénéfice distribuable de.....	17 234 981,38 €

Affectation

• À titre de dividendes	2 788 231,50 €
• Au Report à nouveau	14 446 749,88 €

Ainsi, le dividende brut revenant à chaque action sera de 0,90 euro. Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des

impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200A, 13, et 158 du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de



17,2 %.

Le détachement du coupon interviendra le 18/05/2020. Le paiement des dividendes sera effectué à partir du 20/05/2020.

Au cas où, lors du détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions, seraient affectées au Report à nouveau.

23.3.2 Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et d'autres revenus* ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2016	1 798 000 €* Soit 0,62 € par action	Néant	Néant
2017	1 798 000 €* Soit 0,62 € par action	Néant	Néant
2018	1 943 000 €* Soit 0,67 € par action	Néant	Néant

* incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte Report à nouveau

23.3.3 Charges non déductibles fiscalement

Nous relevons que les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts engagées au cours de l'exercice écoulé se sont élevées à 2 370 €.

Nous vous demanderons de les approuver, ainsi que l'impôt correspondant, soit 664 €.

23.4 LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

23.4.1 Composition de l'actionnariat de la société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2019, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires	En capital	En droits de vote en AGO	En droits de vote en AGE
Détenant plus de 5 %	Madame Huguette ROBARDEY Monsieur Jean-Louis ROBARDEY Monsieur Antoine ROBARDEY Monsieur Alexandre ROBARDEY KEY'S	Madame Huguette ROBARDEY Monsieur Jean-Louis ROBARDEY Monsieur Antoine ROBARDEY	Monsieur Antoine ROBARDEY Monsieur Alexandre ROBARDEY
Détenant plus de 10 %	Madame Anne ROBARDEY	Madame Anne ROBARDEY	Madame Anne ROBARDEY
Détenant plus de 15 %			
Détenant plus d'un 1/3	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus des 2/3	Concert Famille Robardey	Concert Famille Robardey	Concert Famille Robardey

Actionnaires	En capital	En droits de vote en AGO	En droits de vote en AGE
Détenant plus de 90 %	Néant	Néant	
Détenant plus de 95 %	Néant	Néant	

23.4.2 Actionnariat salarié

En 2019, 74 collaborateurs de SOGECLAIR ont créé ensemble la société KEY'S laquelle a souscrit à une augmentation de capital de 4,86M€ dans SOGECLAIR. Ils détiennent ainsi 6,39% du capital et 3,92% des droits de vote en assemblée générale ordinaire et en assemblée générale extraordinaire de la société SOGECLAIR.

23.4.3 Actions détenues en propre

Principales caractéristiques du programme de rachat d'actions en propre en cours

L'Assemblée Générale du 16 mai 2019 a autorisé le Conseil, pour une durée de 18 mois, à procéder au rachat des actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital en vue de poursuivre les objectifs admis par la réglementation (animation du cours, croissance externe, actionnariat salarié, couverture des valeurs mobilières donnant accès au capital et annulation). Le prix maximum d'achat par action a été fixé à 100 € soit un montant maximal global du programme de 29.000.000 euros.

Opérations menées dans le cadre du programme de rachat

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Contrat de liquidité

Nombre d'actions achetées : 25 575

Cours moyen des achats : 26,3408 €

Nombre d'actions vendues : 25 548

Cours moyen des ventes : 26,4817 €

Montant total des frais de négociation : 0 € HT*

Hors contrat de liquidité

Nombre d'actions achetées : néant

Cours moyen des achats : néant

Nombre d'actions vendues : néant

Cours moyen des ventes : néant

Montant total des frais de négociation : néant

Motifs des acquisitions	%
Animation du cours	100
Actionnariat salarié	/
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	/
Opérations de croissance externe	/
Annulation	/

Aucune autre opération sur titres que celles décrites ci-dessus n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Situation à fin d'exercice

La situation des titres en auto-détention est la suivante à la clôture de l'exercice :

Situation en fin d'exercice	Hors contrat de liquidité ⁽¹⁾	Contrat de liquidité	Total
Nombre d'actions détenues	138 340	1 506	139 846
Valeur d'achat	680 484 €	-	680 484 €
Valeur nominale	138 340 €	1 506 €	139 846 €
Valeur de marché	4 053 362 €	44 125, 80 €	4 097 487,80 €

(1) Dans le cadre du programme de rachat d'actions figurant en annexe 4 du présent chapitre ("Descriptif du programme de rachat d'actions"), ces actions sont affectées à l'objectif de croissance externe. Aucune de ces actions n'a été utilisée à ce jour.

À la clôture de l'exercice, le nombre d'actions inscrites au nom de la société représente 4,51 % du capital.

La société n'a procédé à aucune réaffectation d'actions à un autre objectif au cours de l'exercice.

* Le contrat de liquidité ne contient pas de frais de transactions mais porte sur des frais autres (animation, marketing, analyse financière)



23.4.4 Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration pour une période de dix-huit mois, conformément notamment aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société à procéder à l'achat, la cession et le transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SOGECLAIR par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,

- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 65 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué serait ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération serait fixé à 20 137 195 euros.

L'Assemblée Générale conférerait tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annulerait et remplacerait l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 16 mai 2019.

23.5 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à expiration lors de la présente assemblée.

Des informations détaillées sont indiquées au chapitre 2 du présent document d'enregistrement universel.

23.6 OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES RÉALISÉES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Se reporter à l'annexe 2 du présent rapport.

Le Conseil d'Administration



ANNEXE 1 : DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

1. L'ADN SOGECLAIR

FONDEMENT DE L'IDENTITÉ DU GROUPE, NOS VALEURS NOUS DISTINGUENT ET NOUS DÉFINISSENT

Notre vision

Etre un acteur de référence et un partenaire de long terme réellement international pour le monde des transports en apportant des solutions technologiques avancées.

Notre mission

Fournir aux OEM, équipementiers et opérateurs, des produits et des services technologiques innovants qui accroissent les performances des moyens de transport (aéronautique, espace, automobile, ferroviaire...)

L'IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ PROVIENT DE NOTRE CULTURE INTERNE ET REPOSE SUR DES VALEURS, UNE HISTOIRE, DES CONVICTIONS ET UN SAVOIR-FAIRE.

SOGECLAIR est une entreprise de taille intermédiaire avec un socle de valeurs éthiques et humaines qui fournit des technologies avancées. Une attention particulière est portée sur le respect des normes.

Innovation

L'innovation est un outil de progrès pour nos clients tout comme pour nos collaborateurs. Elle s'exprime à travers notre implication dans des plates-formes de recherche nationales ou internationales ainsi que par le développement des idées soumises par les collaborateurs.

Performance

Les compétences, aussi bien techniques que managériales, sont au cœur de nos métiers et de notre organisation. Elles garantissent une performance durable et résultent d'une politique de gestion des compétences efficace

Confiance

La confiance est un fondement de SOGECLAIR : confiance de nos clients qui doivent pouvoir se reposer sur nous dans la réalisation des travaux qu'ils nous confient mais aussi confiance de nos collaborateurs grâce à un management responsable et à l'écoute.

Équité

L'équité dans la relation avec nos clients et nos fournisseurs : nous voulons établir des relations gagnant-gagnant dans lesquelles chacun est reconnu pour ses compétences et ses contributions.

L'équité entre nos collaborateurs : la progression dans l'entreprise s'effectue sur la base de la performance et de l'engagement, quel que soit le poste initial.

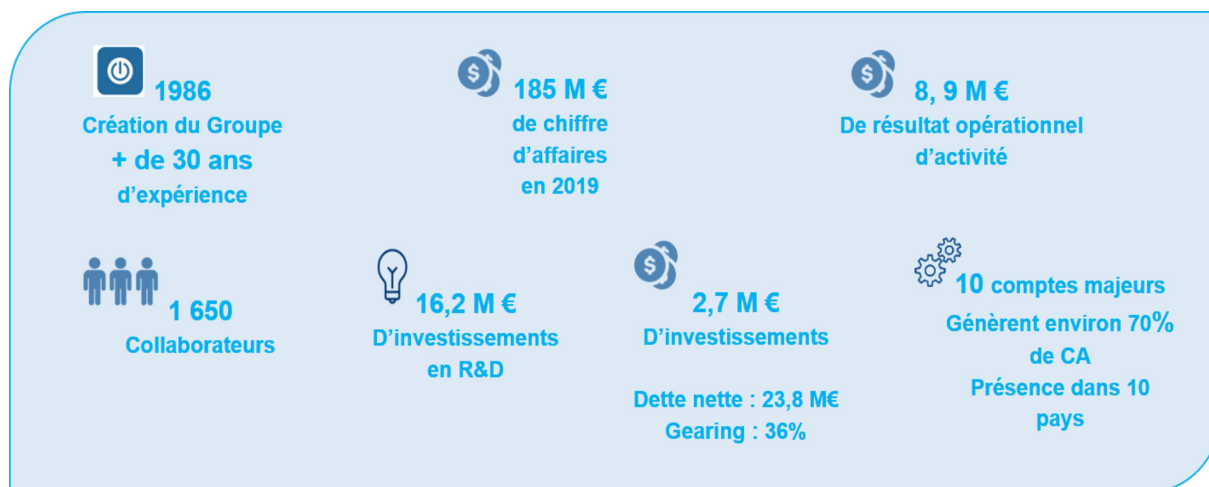
RSE

Entreprise à dimension internationale, SOGECLAIR définit sa politique RSE selon les axes suivants :

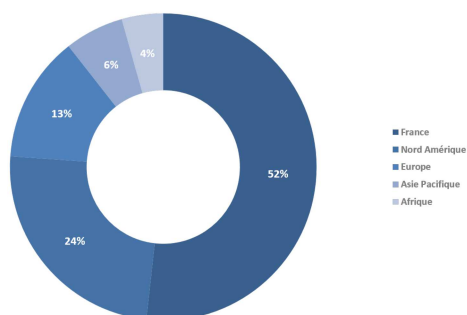
- Courtoisie et respect dans nos relations professionnelles comme pré-requis indispensables à l'établissement d'un environnement de travail sain et motivant.
- Conduite responsable et transparente des affaires pour le développement et la performance économique dans la pérennité.
- Limitation de notre impact environnemental et de celui de nos produits.
- Contribution au développement de l'activité économique locale, dans chacun des pays où nous intervenons.



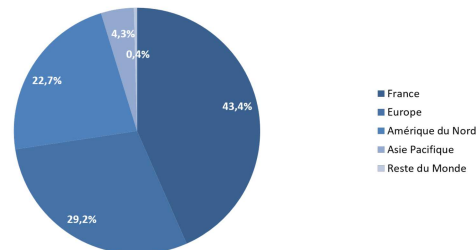
2. LE MODELE D'AFFAIRES



Répartition de l'effectif par zone géographique en 2019 (%)



Répartition de l'activité par zone géographique en 2019 (%)



Une présence internationale





3. METHODOLOGIE DU REPORTING

Les informations présentées pour la première déclaration de performance extra-financière du Groupe SOGECLAIR (ci-après dénommé « Groupe ») concernent la société holding SOGECLAIR SA et ses filiales établies sur le territoire français, représentant 51% de l'effectif du Groupe et 65% du chiffre d'affaires.

L'établissement du rapport RSE initié pour l'exercice 2019 sera progressivement étendu aux filiales européennes puis internationales du Groupe afin de parvenir à une déclaration de performance extra-financière groupe d'ici trois ans, soit en 2022.

3.1. Définition du périmètre des indicateurs sociaux et sociétaux

Le périmètre des indicateurs, objet du présent rapport pour l'année 2019 intègre les filiales françaises consolidées dont le contrôle est détenu directement ou indirectement par la société holding SOGECLAIR SA. Sont concernées :

- SOGECLAIR SA ;
- SOGECLAIR Aerospace SAS ;
- AVIACOMP SAS ;
- OKTAL SAS ;
- OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS ;
- A.V. SIMULATION SAS ;
- SERA Ingénierie SAS.

Les effectifs des différentes filiales du Groupe varient entre 22 et 564 pour la plus importante sachant qu'une société représente à elle seule 68% de l'effectif total français. Cela implique certaines disparités d'application entre les politiques des différentes filiales.

3.2. Définition du périmètre des indicateurs environnementaux

Le périmètre des indicateurs environnementaux est défini selon les mêmes modalités que pour le périmètre des indicateurs sociaux et sociétaux.

La majorité des sites exerce des activités de R&D et n'impacte alors que faiblement l'environnement.

Les sociétés AVIACOMP, OKTAL, A.V. SIMULATION, SERA Ingénierie ainsi que l'activité d'équipements simulés et embarqués de SOGECLAIR Aerospace pratiquent des activités de production ou d'assemblage et sont concernées par quelques points particuliers relatifs à ce sujet.

3.3. Période analysée

Les données analysées afin d'éditer cette déclaration de performance extra-financière sont celles couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Les données sont collectées au 31 décembre 2019 afin de présenter une image fidèle de l'exercice écoulé.

3.4. Exclusion des informations non pertinentes

Certaines informations requises pour la déclaration de performance extra-financière n'ont pas été traitées au regard des activités du Groupe :

- **Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire** : Les activités de production de biens ou services du Groupe n'impactent aucunement la lutte contre le gaspillage alimentaire ou ne sont pas susceptibles d'engendrer un risque relatif à ce sujet. En outre, les sociétés du Groupe font bénéficier à leurs salariés de tickets restaurant ou d'un restaurant d'entreprise géré par un prestataire externe et/ou d'espaces déjeuner.
- **L'alimentation responsable, équitable et durable** : De par son activité d'ingénierie et de production, le Groupe n'est pas concerné par ce risque.
- **Le respect du bien-être animal** : De par son activité d'ingénierie et de production, le Groupe n'est pas concerné par ce risque.
- **Les nuisances sonores, lumineuses et olfactives** : Les activités de production de biens ou services du Groupe ne provoquent pas de nuisances sonores, lumineuses ou olfactives.
- **Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et les sols affectant gravement l'environnement** : Aucune mesure n'est prévue puisque les sociétés du Groupe ne procèdent pas à des rejets qui affecteraient gravement l'environnement.
- **L'utilisation des sols** : Tous les sites des sociétés du Groupe sont établis dans des zones urbaines et une majorité sont utilisés pour exercer des activités de bureaux. L'exploitation des sols n'est pas mise en œuvre.
- **Les mesures prises afin de protéger la biodiversité** : Comme pour l'utilisation des sols, le Groupe n'est pas concerné par les atteintes à la biodiversité en raison de la nature de l'activité et la localisation de ses sites.
- **L'impact sur les populations riveraines ou locales** : Les activités du Groupe n'engendrent pas de risque pour les populations riveraines ou locales.
- **Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs** : Les activités du Groupe sont en B to B et n'adressent pas les consommateurs directement. Le respect des normes, règlements et spécifications est pris en compte dans les activités du Groupe.

3.5. Principaux risques extra-financiers et indicateurs de performance :

Les risques identifiés dans le tableau ci-dessous portent sur l'ensemble des domaines d'activités du groupe pour le périmètre français. Ces risques dit « RSE », Responsabilité Sociale et Environnementale », ont fait l'objet d'une analyse détaillée afin de sélectionner les principaux risques au sens de la Déclaration de Performance Extra-Financière, sur la base de groupes de travaux constitués de : la Présidence, la Direction des Ressources Humaines, des directions Qualité et Environnement, Informatique et Moyens Généraux, de la Direction Technique et du service de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.



ENJEUX	RISQUES	NIVEAU DE RISQUE	INDICATEURS CLES 2019	SOLUTIONS DE MINIMISATION DU RISQUE	CHAPITRE
Attractivité et fidélisation des talents	1. Accroissement du turn over	Important	1. Nombre de recrutements 2. Taux de turn over global	1. Politique sociale innovante	4.4
	2. Départ de personnels compétents 3. Manque d'implication des collaborateurs			2. Plans de carrière 3. Entretien annuel 4. Entrée de salariés au capital 5. Campagne de communication sur la marque 6. Campagne de recrutement	
Adaptation des compétences aux secteurs d'activité et aux évolutions des besoins	1. Difficultés de recrutement : pénurie de profils	Important	1. Nombre de collaborateurs ayant suivi une formation 2. Nombre d'heures de formation effectuées	1. Plans de formation dédiés	4.4
	2. Difficultés d'adaptation aux développements de nouveaux marchés 3. Coût et efficacité des formations			2. GPEC 3. Adaptation des services recrutement pour répondre aux mieux au besoin 4. Formation des étudiants /jeunes actifs.	
Santé et sécurité au travail	1. Risques accidents de travail	Moyen	1. Taux d'absentéisme 2. Taux de fréquence des accidents de travail	1. Prévention et sensibilisation des risques concernant la santé et la sécurité au travail	4.5
	2. Risques psychosociaux relatifs à l'environnement au travail et à la nécessité d'évoluer dans ses compétences 3. Accroissement de l'absentéisme 4. Risques juridiques et pénaux 5. Atteinte à l'image de l'employeur.			2. Document unique annuel en France 3. Amélioration des conditions de qualité de vie au travail 4. Droit à la déconnexion	4.7
Diversité et discrimination	1. Non respect de l'égalité entre les hommes et les femmes	Moyen	1. Nombre de salariés hommes et femmes	1. Signataire de la Charte de la diversité en France	4.3
	2. Difficultés d'intégration 3. Mauvais climat dans l'entreprise 4. Atteinte à l'image de l'employeur			2. Accord collectif égalité hommes/femmes en France	
Droits de l'Homme et libertés fondamentales	1. Non- respect de la réglementation sur la protection des DCP (Règlement européen sur la protection des données)	Faible	1. Etat d'avancement de la mise en conformité avec le Règlement européen sur la protection des données	1. Sensibilisation des salariés	5.1
				2. Processus de mise en place d'outils de conformité en cours	5.4
Environnement	1. Non-participation de la société au développement durable et à la lutte contre le changement climatique	Faible	1. Mise à disposition du personnel des voitures de trajet 2. Bacs de recyclage papier (au siège)	1. Depuis 10 ans critère CO2 pris en compte dans le choix des voitures	7.5
	2. Ne pas répondre aux exigences RSE de nos clients			2. Sensibilisation des collaborateurs à participer à la réduction de l'impact sur l'environnement 3. Production de produits écoresponsables.	7.6

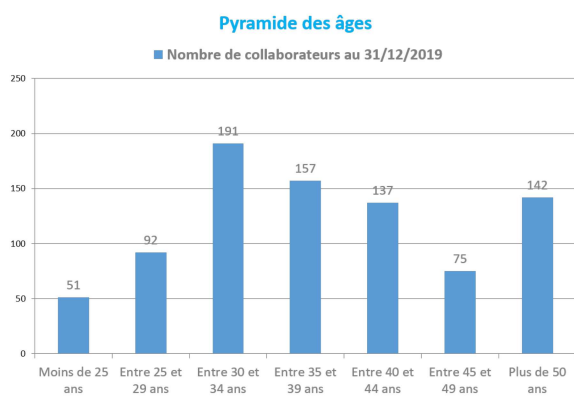


4. ETRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

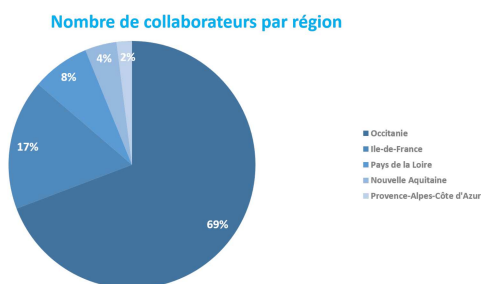
4.1. Les données sociales

4.1.1. Répartition des collaborateurs par âge, sexe ou zone géographique

L'effectif total des filiales intégrées dans le périmètre des indicateurs sociaux au 31 décembre 2019 est de 845 collaborateurs (51,2% des collaborateurs du groupe).



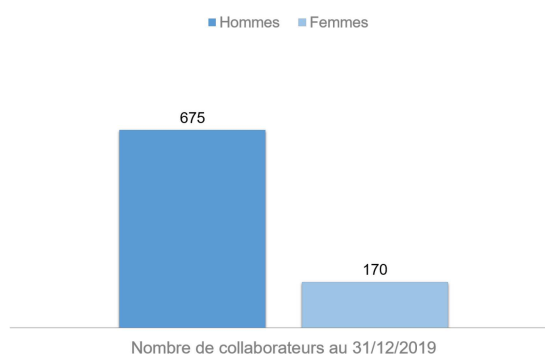
La moyenne d'âge est de 38,7 ans.



En France, les régions Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur comptent 701 collaborateurs.

L'Ile-de-France en totalise 144.

Répartition des collaborateurs par genre



L'effectif du périmètre d'indicateurs sociaux 2019 comprend 20% de femmes.

4.1.2. Evolution de l'effectif : embauches et départs

Durant l'année 2019, le Groupe a recruté 119 collaborateurs au sein des filiales françaises, tout type de contrats confondus (CDD/CDI).

Le Groupe a recensé au total 154 départs dont 4 licenciements.

4.1.3. Rémunération et évolutions de la politique salariale

En matière sociale, le Groupe veille à l'homogénéité des rémunérations selon le statut et l'expérience professionnelle des collaborateurs, l'objectif étant d'éviter toute disparité entre ces derniers.

Une gratification exceptionnelle sous forme de prime ou de salaire variable peut être octroyée à certains collaborateurs sur la base d'objectifs quantitatifs et qualitatifs atteints annuellement.

Un système de primes conventionnelles diverses est applicable en fonction des conventions collectives.

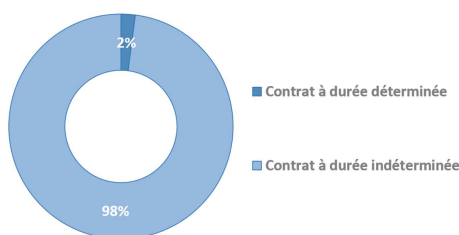
Des dispositifs tels que le contrat d'intéressement ou la participation des collaborateurs ont été mis en place dans certaines sociétés. Cela vise à les encourager, à s'impliquer dans la réalisation des objectifs de l'entreprise.

Les évolutions des rémunérations font l'objet de négociations annuelles au sein de chaque filiale et dans la société mère. En 2019, les rémunérations ont évolué en moyenne de l'ordre de 1,9 %, toute catégorie de collaborateurs confondue.

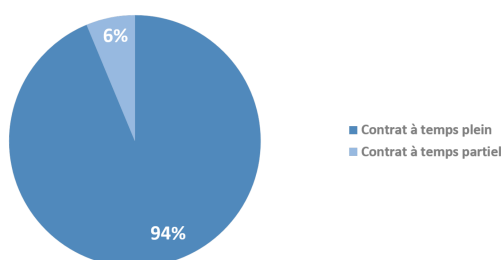


4.2. L'organisation du travail

4.2.1. Ventilation entre les contrats à durée déterminée et les contrats à durée indéterminée en France



4.2.2. Ventilation entre les contrats à temps plein et les contrats temps partiel



4.3. La diversité

Le Groupe est signataire de la Charte de la Diversité depuis le 9 décembre 2008. Cette démarche volontariste impulsée et coordonnée directement par la Direction Générale en lien avec les services de Ressources Humaines, acte l'engagement de SOGECLAIR d'œuvrer pour la diversité et de lutter contre toute forme de discrimination que ce soit en raison de l'origine, du sexe, des mœurs, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de la situation de famille, de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, des opinions politiques, des activités syndicales, des convictions religieuses, de l'apparence physique, du patronyme ou de l'état de santé ou d'un handicap.

A ce titre, il encourage l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, et promeut l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap.

La Direction Générale réfléchit à la mise en place d'ici deux ans d'un indicateur pertinent permettant de suivre les évolutions du respect de la diversité.

4.3.1. L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

En matière d'égalité professionnelle, le Groupe veille à l'application des dispositions légales prévues et ne pratique aucune différence fondée sur d'autres critères que ceux de l'appréciation des compétences des collaborateurs et les conditions de travail.

La filiale SOGECLAIR Aerospace SAS a signé avec les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise, le 5 avril 2017, un accord collectif relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Il fixe les objectifs de progression, les actions permettant de les atteindre, les indicateurs chiffrés afin de les suivre, les coûts évalués et les échéanciers pour les quatre thèmes

traités : la rémunération, le recrutement, la formation et l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale. Une sensibilisation et communication est également prévue à destination de l'ensemble des acteurs de la Société. Cet accord est applicable jusqu'au 31 décembre 2019. Cet accord sera renouvelé au cours de l'année 2020.

4.3.2. L'emploi et l'insertion de personnes en situation de handicap

Le Groupe recherche à promouvoir et insérer des personnes en situation de handicap par des stages et embauches ou par le recours à des prestataires spécialisés (Etablissement et service d'aide par le travail).

Le nombre de travailleurs handicapés est de 22 personnes soit 2,7% de l'effectif total.

SOGECLAIR Aerospace SAS établit un rapport annuel sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. A cette occasion, la Société réaffirme chaque année sa volonté de poursuivre son engagement en faveur des personnes atteintes d'un handicap. Elle a mis en œuvre une politique de handicap depuis plusieurs années afin d'améliorer leur situation dans l'entreprise, et cela par le biais de plusieurs actions :

- Soutien dans les démarches des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) en octroyant des demi-journées de congés supplémentaires pour réaliser les démarches en France;
- Adaptation des postes de travail en collaborant avec le CAP EMPLOI –SAMEH qui accompagne les travailleurs en situation de handicap et le médecin du travail en France;
- Recours à la sous-traitance grâce à des partenariats dans le secteur protégé, notamment pour des fournitures ou prestations de service avec l'entreprise adaptée DSI (maintenance informatique), avec ARCHE pour des activités d'engineering et ASEI pour des fournitures.
- Présence de deux référents handicaps dont la mission est d'accompagner et aider les salariés en situation de handicap

Concernant la filiale OKTAL SAS, la Politique de Responsabilité Sociale et d'Entreprise (« Corporate & Social Responsibility Policy ») prohibe toute forme de discrimination liée au handicap. La Société s'assure que les travailleurs atteints d'un handicap peuvent participer aux activités professionnelles au même titre que les travailleurs valides.

OKTAL SAS fait également preuve de réactivité lorsqu'elle accueille un nouveau travailleur atteint d'un handicap. Elle prend les mesures nécessaires afin que ce dernier dispose de moyens adaptés permettant de réduire les difficultés qu'il pourrait rencontrer à son poste de travail. A titre d'exemples, création de places handicapées ou installation d'un photocopieur à proximité pour éviter de se déplacer.

4.4. Attirer et fidéliser les talents

Le recrutement et l'attachement de nouveaux collaborateurs sont des facteurs principaux qui contribuent au développement et à la réussite du Groupe. L'implication de nos équipes de recrutement concourt à la réussite de cette mission sur un marché fortement concurrentiel. L'enjeu consiste à attirer et maintenir des compétences dans les domaines du développement logiciel et de la digitalisation par exemple, qui vont constituer les nouvelles offres technologiques de demain telles que le « Bureau d'Etudes du futur », l'usine 4.0 ou le véhicule autonome.

**Attirer les talents**

KPI recrutement : 119 recrutements en 2019

Excepté pour des raisons de concurrence, toutes les divisions du Groupe sont confrontées à des difficultés de recrutement dues à une pénurie de profils tels que ingénieurs études et développement, chefs de projet logiciel, ingénieurs système de simulation, designers spécialisés en composite, leaders de Groupe conception, développeurs de logiciels etc.

Les filiales du Groupe disposent de chargés de recrutement et de sourcing dont le rôle est de répondre aux besoins identifiés et décrits par les chefs de projet ou les responsables d'activité. Exceptionnellement, elles peuvent aussi faire appel à des prestataires externes.

Certaines sociétés ont mis en place un programme de cooptation. Cela permet aux collaborateurs de contribuer à la chasse aux talents. Ainsi, les collaborateurs peuvent recommander des profils susceptibles de répondre aux besoins et à la culture de la Société. Cela permet simplifier la procédure de recrutement et de réduire le risque d'erreur sur le profil recherché. Si les profils soumis sont recrutés, les collaborateurs étant intervenus dans le processus de recrutement obtiendront en contrepartie le versement d'une prime à l'issue de la période d'essai confirmée des nouveaux arrivants.

Désirant contribuer au développement de l'employabilité des jeunes actifs, le Groupe participe aussi à des salons d'écoles tels que celui organisé par l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) ou Toulouse Business School (TBS).

La présence du Groupe à des salons permet de promouvoir son image, maintenir sa position de leader sur le secteur concerné, correspondre avec les partenaires de l'emploi local (APEC, pôle emploi, écoles et universités, organismes de formation, prestataires de service) ainsi que de rencontrer les candidats potentiels pour des emplois et des stages à pourvoir ou retenir leur profil pour des besoins futurs.

De plus, le Groupe a réalisé, à l'occasion du salon international de l'aéronautique et de l'espace au Bourget de 2019, une campagne de communication et de recrutement diffusée sur des écrans digitaux dans les aéroports.

Fidéliser les talents

KPI - Turn over global

Au 31 décembre 2019, le taux de turn over global du Groupe en France s'élevait à 12,33%.

La préservation et le développement de nos talents sont coordonnés par les différents services Ressources Humaines en lien avec les services de Gestion de Compétences de nos filiales.

Le risque pour l'entreprise consiste à savoir fidéliser nos talents. Pour limiter ces risques, nous affectons ces personnes sur des projets à haute valeur ajoutée tels que la digitalisation ou l'innovation technologique.

Afin d'accueillir et de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants, les filiales du Groupe ont mis en place un parcours d'intégration. Celui-ci a pour objet de les accompagner lors de leurs premiers jours dans l'entreprise. Cela se matérialise principalement sous la forme de la remise d'un livret d'accueil, présentation du projet à suivre, visite des locaux, présentation du personnel et formation sur les interfaces utilisées.

Se préoccupant du ressenti de ses collaborateurs et désirant répondre à leurs attentes, certaines sociétés demandent à chaque nouvel embauché de remplir un rapport d'étonnement un mois après son entrée dans la société afin d'avoir un retour sur l'accueil réalisé. Parfois, cela est complété par une interview de départ du collaborateur qui quitte l'entreprise.

D'autres part, les plans de carrière et d'accompagnement participent à l'attractivité de nos entreprises. Les plans de carrière et d'accompagnement mis en œuvre au sein des filiales concernées contribuent à la fois à répondre au besoin de celles-ci en ressources humaines et permettent d'accompagner les collaborateurs dans leur progression et évolution professionnelle.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à une augmentation de capital réservée aux femmes et hommes clés de l'entreprise en 2019. Ce sont ainsi plus de 4% du personnel de tous pays qui constituent aujourd'hui le deuxième actionnaire du Groupe au travers d'une société dénommée Key's (Key people of Sogecclair). Le principal objectif est de créer une ambition collective Groupe. Cette opération sera renouvelée annuellement afin notamment d'accueillir de nouveaux talents et de fédérer ainsi des équipes (associées) pour contribuer à la croissance du Groupe.

Développer nos talents

En 2019, 9 523 heures de formations ont été dispensées selon les modalités règlementaires, au bénéfice de 378 collaborateurs. A cela se rajoutent des formations internes.

Le plan de formation est établi au sein de chaque filiale par la Direction des Ressources Humaines et la Direction de la GPEC (lorsque elle existe, c'est le cas pour SOGECLAIR aerospace) en fonction des orientations de l'entreprise présentées aux Institutions représentatives du personnel, des besoins exprimés par les collaborateurs validés par leur directions au cours des entretiens annuels et les exigences liées à l'accomplissement de leur métier ou l'adaptation à de nouveaux postes.

Certains métiers sont très innovants comme par exemple la digitalisation, le véhicule autonome ou encore les thermoplastiques. Le risque serait alors la fuite de compétences clés de l'Entreprise

La formation des collaborateurs contribue activement à la réalisation des objectifs et des projets stratégiques en développant les compétences dont l'entreprise a besoin : efficacité et réactivité de la relations clients, capitalisation et transmission d'un savoir-faire, amélioration de sa qualité de service.

En outre, la formation prépare les salariés aux changements auxquels l'entreprise doit faire face, qu'ils soient d'ordre organisationnel, technologique ou réglementaire.

Le contexte est le suivant :

- Baisse prolongée des travaux de développement pour le domaine aéronautique,
- Une décroissance de nos activités globales d'ingénierie tous clients,
- Une concurrence accrue au niveau national et international (pays émergents et low costs) avec une forte pression sur les prix,
- Une augmentation des cadences de production :
 - Migrations des métiers d'ingénierie vers des métiers de manufacturing engineering (besoins croissants).
- Environnement en forte transformation et de bouleversements technologiques :



- Réduction des cycles des projets pour une meilleure adaptation au marché.
- Elévation des exigences des clients demandant la mise en œuvre de la polyvalence pour intervenir sur des périmètres élargis.
- Des métiers émergents pour la dématérialisation de processus et l'amélioration continue : création de nouveaux métiers spécifiques à la digitalisation et au big data.

Dans ce contexte, l'entreprise doit s'adapter en termes de compétences, de métiers et de mobilité en mettant en œuvre une politique d'amélioration continue pour une meilleure productivité et en développant les multicompetences.

Nous poursuivons notre politique de développement des compétences et de qualification pour l'ensemble de nos salariés en accord avec notre démarche GPEC et l'accord égalité professionnelle entre les hommes et les femmes du 5 avril 2017. Nous avons, en 2018 et 2019 et nous poursuivrons en 2020, la mise en œuvre de plans reconversion afin de répondre aux besoins du marché.

Nos collaborateurs peuvent suivre des formations :

- Liées aux métiers et à leur transformation ;
- Relatives au management : formations en gestion d'affaires, management de projet, négociation, animations des équipes ;
- RH ;
- Informatique regroupant les formations bureautiques ;
- Relatives aux langues étrangères.

Les formations susvisées sont dispensées en majorité en présentiel en interne ou à l'extérieur des locaux de la société mais elles peuvent également être suivies en e-learning sur des plateformes en ligne.

SOGECCLAIR Aerospace SAS a conclu le 4 juillet 2018, avec les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise, un accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Ainsi, la formation associée à une démarche GPEC accompagne efficacement l'évolution des métiers. Depuis 2018, la Société met aussi en œuvre des plans de reconversion afin de répondre aux besoins du marché.

Par ailleurs, des sociétés prévoient tous les deux ans pour chaque salarié un entretien professionnel. Il est consacré aux perspectives d'évolution professionnelle de ce dernier. Cet échange est l'occasion pour l'entreprise et le salarié d'identifier les actions et le développement des compétences utiles au projet professionnel du salarié et à la performance de l'entreprise. Il ne s'agit pas d'une évaluation du salarié.

4.5. Assurer la santé et la sécurité au travail

KPI

- Nombre d'accidents de travail : 10 au cours de l'exercice 2019
 - Taux d'absentéisme (incluant pour maladies ordinaires, accidents du travail et de trajet, maladies professionnelles) : 0,75%

La santé et la sécurité au travail sont une priorité pour notre groupe, coordonnées par les services de Ressources humaines propres à chaque société française en lien avec les directions Qualité (en particulier pour les environnements de production) et

avec la Direction Générale ainsi que les Commissions Santé et Sécurité quand elles existent.

La Société veille à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs. Pour ce faire, les sociétés établissent et mettent à jour chaque année pour leurs sites disposant d'ateliers un document unique en France dans lequel sont identifiés les risques en matière de santé et de sécurité au travail. Ce document recense les risques liés à la circulation et aux déplacements, aux ambiances climatiques, aux chutes et chutes d'objets, aux incendies, à l'hygiène, à l'électricité, aux produits chimiques, au poste de travail ou encore les risques psychosociaux. Le danger des risques identifiés est alors évalué. Les moyens de prévention organisationnels, techniques et humains mis en place pour les minimiser sont exposés et des plans d'actions sont proposés.

Focus sur l'environnement de production :

Certaines sociétés prévoient des actions de sensibilisation à destination des salariés relatives aux dispositifs de secours mis en place dans les usines et au port d'équipement de protection obligatoire grâce à :

- La remise d'un livret d'accueil ;
- Réalisation de points hebdomadaires par les chefs d'équipes avec les salariés des ateliers ;
- Plans de prévention internes permettant de limiter les risques liés à une activité conjointe réalisée par une entreprise sous-traitante sur un lieu d'intervention.

4.6. L'organisation des relations sociales

Le maintien du dialogue social est un enjeu majeur permettant de favoriser la communication interne entre la direction et les collaborateurs du Groupe.

Chaque filiale française est dotée de ses propres institutions représentatives du personnel (CSE). Celles-ci sont réunies régulièrement soit par les directeurs de filiales, soit par les responsables ressources humaines dans le respect des dispositions légales.

Les accords collectifs et/ou de branche font l'objet de suivis dans le cadre de ces réunions. En effet, la direction et les organisations syndicales se réunissent annuellement pour établir le bilan de l'application des accords et suivre l'avancement des actions menées au regard des objectifs fixés.

En 2019, les accords collectifs de SOGECCLAIR Aerospace SAS en vigueur sont les suivants :

- Portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- Relatif à la mise en place d'astreintes ;
- Relatif à la mise en place d'un droit à la déconnexion ;
- Sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;

A l'ère de la transformation numérique, SOGECCLAIR est en train de tester un nouveau moyen de communication entre les collaborateurs et d'accès à l'information par le biais d'un réseau social d'entreprise d'abord déployé dans la filiale SOGECCLAIR Aerospace France.

4.7. La qualité de vie et le bien-être au travail

Le Groupe participe au développement et au maintien de la qualité de vie et du bien-être de ses collaborateurs.



En France, les CSE des filiales contribuent à la mise en place d'avantages et d'activités susceptibles de diminuer le stress, d'optimiser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle mais aussi de favoriser un climat d'entente au sein des entreprises :

- **Organisation de voyages, sorties ponctuelles et autres activités sportives ;**
- **Evènements d'entreprise** : rassemblement des acteurs de la société pour célébrer la fin d'année etc. ;
- **Octroi de tarifs préférentiels pour des loisirs** : cinéma, théâtre, location de vacances par exemple ;

- **Participation frais de garde pour les enfants et cadeaux de fin d'année ;**

- **Droit à la déconnexion** : accord collectif signé le 27 juillet 2017 et en vigueur jusqu'au 31 août 2022 selon lequel un salarié est en droit de ne pas être connecté aux outils numériques professionnels (téléphone portable, courriels, etc.) hors des horaires de travail ;

- **Restaurant d'entreprise et/ou espaces déjeuners.**

En France, la Société a octroyé la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat en fin d'année (Prime Macron) à l'ensemble des collaborateurs français.



5. ÊTRE ET DEMEURER UN ACTEUR ÉTHIQUE

5.1. Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Le Groupe et ses collaborateurs, sous l'impulsion et les directives de la Direction Générale, respectent les principes défendus par les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail tels que la liberté d'association, le droit des négociations collectives, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, l'élimination du travail forcé et obligatoire, et celle relative au travail des enfants.

5.2. La lutte contre la corruption

Cette dimension a, depuis l'origine, fait partie des valeurs de l'entreprise.

En France, depuis la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, connue sous le nom de la loi Sapin II, les entreprises de plus de 500 salariés et réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros doivent mettre en place un programme de prévention et de détection de la corruption.

Conformément à ces dispositions, SOGECLAIR Aerospace SAS applique une politique stricte à l'égard de la corruption mise en place par la Direction Qualité et Système d'information. La Société interdit à ses salariés et à toute personne agissant en son nom de recourir à la corruption. Cette politique s'applique à toutes ses activités, n'importe l'endroit où elle est susceptible d'intervenir.

Sur la base d'une cartographie des risques, la Société a ainsi élaboré un code de conduite, sous forme de Charte éthique et conformité, permettant de sensibiliser les salariés sur la politique de la société en matière de lutte contre la corruption et de trafic d'influence. A cette occasion, la Société a mis en place un dispositif d'alerte interne pour prévenir ce type d'infraction.

5.3. La lutte contre l'évasion fiscale

Conformément aux principes de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) relatifs à l'érosion de la base d'imposition et au transfert des bénéfices, le Groupe s'acquitte des impôts et des taxes dans chaque pays où l'activité de ses filiales crée du bénéfice sous la responsabilité de la Direction financière Groupe.

Concernant la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, le Groupe réfléchit à la mise en place d'ici deux ans du suivi d'un indicateur pertinent.

5.4. La protection des données à caractère personnel

En Europe, le Groupe s'est engagé à respecter la Réglementation Générale sur la Protection des Données (RGPD) et la législation interne en la matière, la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, protégeant l'atteinte aux données à caractère personnel qu'il collecte et traite.

Depuis l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation européenne, SOGECLAIR Aerospace a mis en place un plan d'action

et des dispositifs permettant d'être en conformité avec ces nouvelles obligations.

Les différentes actions sont en cours de consolidation pour les autres filiales du Groupe.

Un registre de traitement a été initialisé par le département en charge de la Qualité, Moyens et Système d'Information. Un bilan annuel est prévu afin de le mettre à jour.

SOGECLAIR a créé un registre de violation des données à caractère personnel permettant de recenser les hypothétiques incidents.

Par ailleurs, une charte RGPD et un support explicatif, approuvés par le CSE de SOGECLAIR Aerospace, ont été communiqués aux collaborateurs afin de les sensibiliser sur les droits dont ils disposent et les engagements pris par le Groupe pour assurer le respect et la sécurisation de leurs données. Ces documents seront communiqués à tous les nouveaux collaborateurs dès leur arrivée dans l'entreprise. Une demande de consentement a été annexée à ces documents afin de s'assurer que chaque collaborateur a autorisé l'entreprise à procéder à la collecte et au traitement de ses données. Les consentements sont répertoriés au sein d'un registre des consentements.

Egalement, SOGECLAIR a procédé à la modification de ses contrats de travail en adaptant la clause relative à la protection des données à caractère personnel aux exigences du RGPD.

Afin d'assurer la démarche compliance de SOGECLAIR, d'autres documents sont en cours de préparation, notamment un document étant destiné à informer et former les dirigeants et les responsables de fiche de traitement désignés dans chaque filiale française du Groupe.

En outre, SOGECLAIR a désigné un Data Privacy Officer (DPO) dont les principales missions sont :

- D'informer et conseiller SOGECLAIR et ses filiales quant à leurs obligations en matière de protection des données à caractère personnel ;
- De contrôler le respect du RGPD, d'autres dispositions du droit de l'Union Européenne ou français en matière de protection des données, ou encore des règles internes du Groupe ;
- Dispenser des conseils, sur demande, en ce qui concerne l'analyse d'impact relative à la protection des données et vérifier l'exécution de celle-ci ;
- Coopérer avec la CNIL (ou toute autre autorité de contrôle concernée).

Pour finir, afin d'encadrer les transferts internationaux de données à caractère personnel, le Groupe a décidé de recourir aux clauses contractuelles types adoptées par la Commission Européenne. Les filiales qui ne présentent pas une réglementation adéquate avec le RGPD devront signer ces contrats afin de garantir une protection suffisante des données à caractère personnel transférées à l'étranger.



6. ASSURER LA PERFORMANCE SOCIETALE DU GROUPE

6.1. Contribuer au développement local en matière d'emploi

Les activités du Groupe sont réparties sur 18 sites des filiales françaises incluses dans le périmètre du rapport. Sa présence dans cinq grandes régions (Occitanie, Ile de France, Nouvelle Aquitaine, PACA, Pays de la Loire) et 13 villes sur territoire français lui permet de participer activement au développement de l'emploi local.

6.2. Entretenir les relations et le dialogue avec les parties prenantes

Les parties prenantes de SOGECLAIR regroupent l'ensemble des acteurs qui participent à sa vie économique, qui l'observent et qui l'influencent plus ou moins directement. Ce sont donc des acteurs qui ont un intérêt dans les activités du Groupe.

Cela regroupe par ordre alphabétique :

- Actionnaires ;
- Autorités publiques ;
- Banques et assurances ;
- Chambres de commerce ;
- Clients ;
- Concurrents ;
- Dirigeants ;
- Ecoles et universités ;
- Entités administratives locales ;
- Fournisseurs ;
- Gouvernance ;
- Organismes de certification ;
- Organismes d'inspection ;
- Représentants du personnel ;
- Salariés ;
- Syndicats d'employés et d'employeurs.

En tant que Groupe socialement responsable, SOGECLAIR considère chacun des acteurs susvisés.

L'établissement et le maintien d'un dialogue avec les parties prenantes sont deux éléments indispensables pour entretenir des relations de confiance avec ces dernières.

SOGECLAIR a déployé des outils d'information et de communication tels que le site internet du Groupe restauré en 2019, le service intranet ou encore les réseaux sociaux dont un réseau social d'entreprise. De manière plus occasionnelle, la participation du Groupe à divers événements et salons contribue à satisfaire ces échanges.

6.3. Les actions de partenariat

6.3.1. Education

SOGECLAIR entretient des relations étroites avec des écoles et universités en participant à divers salons et forums de recrutement, et en accueillant des stagiaires ou alternants au sein de ses filiales.

Certaines sociétés du Groupe collaborent avec des universités pour la recherche et le développement. Elles mènent des actions de partenariat, par exemple, en travaillant sur des thèses avec les laboratoires d'instituts de recherches, doctorats, ou en fournissant des outils de simulation de recherche à tarif réduit.

6.3.2. Sponsoring

SOGECLAIR participe ponctuellement la promotion d'activités en lien avec les parties prenantes.

6.4. Vers une démarche d'achats responsables

Le département Qualité et Système d'Information de la société SOGECLAIR Aerospace a élaboré une politique « Achat et Vérification du Produit Acheté » mise à jour annuellement. Ce document décrit comment la société met en œuvre le processus d'achat de produits ou services fournis par des prestataires externes. Ce processus couvre tous les aspects de l'approbation des commandes jusqu'à la réception du produit acheté.

Afin de choisir ses sous-contractants, la Société s'assure au préalable que ces derniers adhèrent aux mêmes valeurs. Pour ce faire, leur responsabilité sociale et environnementale est vérifiée par la transmission d'un questionnaire dans lequel diverses questions relatives à l'environnement sont posées.



7. ÊTRE UN ACTEUR ECORESPONSABLE

7.1. Les sociétés et leurs préoccupations environnementales

L'impact environnemental des sociétés du groupe SOGECLAIR s'établit à deux niveaux :

- Impact du fonctionnement des sociétés par elles-mêmes dans la réalisation de leur activité ;
- Impact des produits conçus et/ou fabriqués lors de leur fonctionnement et retrait du service.

Il convient de noter, qu'en raison de leur activité de prestations intellectuelles, cet impact demeure relativement faible. Les actions sont mises en place et déployées par les services Qualité et Moyens Généraux.

Les sociétés SOGECLAIR Aerospace du Groupe, ont intégré une politique environnementale et un système de management basé sur l'ISO 14001 couplé à celui de la qualité et permettant l'identification des moyens et actions nécessaires.

7.2. La gestion des déchets

Sur ses sites, le Groupe mène des actions relatives à la gestion et au recyclage des déchets telles que le tri du papier, du plastique, du carton, du verre, des cartouches d'encre, des équipements électriques et électroniques ou des produits chimiques.

7.3. La consommation de l'eau

Les sites étant implantés dans des zones urbaines, les eaux utilisées proviennent des réseaux d'eaux de ville.

Au regard des activités du Groupe, la consommation de l'eau est liée exclusivement à un usage domestique des sanitaires (toilettes, douches, lavabos), des cuisines (lave-vaisselles ou éviers) et des fontaines à eau.

Certaines sociétés ont recours dans les sanitaires à des dispositifs d'économiseurs d'eaux avec des robinets temporisés afin de limiter la consommation d'eau.

7.4. La consommation de papier

Le Groupe a mis en place des actions destinées à réduire la consommation de papier. Les sociétés ont entrepris un processus de dématérialisation pour la majorité des documents afin de faciliter les accès et la disponibilité des informations en évitant, par ailleurs, l'excès d'impression.

En outre, les outils informatiques sont configurés par défaut pour proposer une impression recto/verso et noir et blanc.

7.5. La consommation d'énergie

Dans une démarche volontariste, SOGECLAIR mène des actions dont l'objectif est de réduire sa consommation d'énergie.

Les sociétés veillent à ne pas laisser leurs sites inutilement éclairés. Elles sensibilisent les collaborateurs à éteindre leur bureau lorsqu'ils quittent les lieux, elles recrutent un agent qui parcourt les locaux afin de vérifier l'extinction des lumières et/ou elles installent des capteurs de mouvement dans certaines pièces.

Par ailleurs certains sites ont installé un système de chauffage équipé de robinets thermostatiques permettant de réguler la température des pièces (en prenant en compte leur ensoleillement, leur occupation etc.) et, *a fortiori*, de diminuer considérablement leur consommation d'énergie.

Lors de l'aménagement des nouveaux sites, les critères énergie, déchets, cadre vie, environnement et autres, sont à chaque fois pris en compte. Des serveurs basse consommation ont notamment été installés afin de remplacer les éclairages par des éclairages basse consommation.

Le « **Green I.T** » est devenu une pratique courante dans la Société. Les collaborateurs sont sensibilisés à un comportement responsable de leur consommation. Un plan d'actions a été défini et prévoit notamment de privilégier les machines certifiées « Green IT », déployer des serveurs virtuels pour favoriser l'intégration physique des serveurs ou déployer des stations de travail virtuelles pour diminuer le nombre de postes utilisateurs. Des plans d'actions locaux, adaptés à chaque site, sont aussi menés au niveau des moyens généraux.

7.6. La politique mobilité

KPI Respect de l'environnement :

Depuis dix ans, le Groupe met à la disposition de ses collaborateurs des véhicules, choisis sur la base d'un critère CO₂, afin de faciliter les déplacements inter-sites ou chez les clients tout en limitant les émissions de CO₂. La moyenne de CO₂ des véhicules à disposition du personnel s'élève à 110 en 2019

SOGECLAIR a pris des mesures destinées à réduire l'impact environnemental des déplacements de ses collaborateurs.

Le Groupe priorise les alternatives aux déplacements professionnels grâce aux vidéoconférences ou aux conférences téléphoniques.

La diminution de l'impact environnemental lié aux déplacements est aussi favorisée par le remboursement partiel des frais de transports en commun et l'instauration de restaurants d'entreprise ou d'espaces déjeuner dans les locaux des sociétés.

Par ailleurs, la signature de l'accord sur le télétravail en décembre 2019 constitue une action supplémentaire ayant pour objectif de réduire les émissions de CO₂.

7.7. Impact des produits conçus et/ou fabriqués

Les produits conçus et/ou fabriqués répondent à la réglementation en vigueur. L'ISO 14062 et les directives REACH et ROHS sont les exigences applicables et sont intégrées dans les produits conçus.



Les collaborateurs sont sensibilisés à l'intégration des exigences environnementales dans la conception et la fabrication de leurs produits. Les fournisseurs font partie intégrante du dispositif.

7.8. Innovations écoresponsables

Le Groupe s'implique dans la lutte contre le changement climatique grâce à ses innovations écoresponsables.

D'une part, SOGECLAIR participe à des programmes d'avenir davantage respectueux de l'environnement tels que l'avion du futur. Il s'agit d'un avion hybride électrique permettant de consommer moins de carburant et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

D'autre part, certaines sociétés du Groupe SOGECLAIR produisent des simulateurs de transports. Ils permettent de troquer des kilomètres réels par des kilomètres virtuels. Cela engendre une diminution des émissions de CO₂ et, *a fortiori*, a impact positif sur l'environnement.

La filiale de la division véhiculier développe un projet de R&D « Robbox », plateforme semi-autonome robotisée innovante. Elle permet de relayer et protéger l'humain durant les missions duales. Ce robot pourrait être à énergie hybride ou totalement électrique.

Plus globalement, sur le domaine environnemental, le groupe réfléchit à la mise en place d'ici deux ans d'indicateurs pertinents de performance et d'axes d'amélioration significatifs.



8. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

SAS CABINET DE SAINT FRONT

AUDIT & CONSEIL EN RSE

SOGECLAIR

7, avenue Albert Durand, 31700 Blagnac

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes de l'entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé exprimant une conclusion sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;



- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des Droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté des sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - Apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des indicateurs clés de performance au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - Corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes¹.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration au paragraphe 3. Méthodologie du reporting ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et pour une sélection d'autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants¹, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une

sélection d'entités contributrices et couvre 100% des données sélectionnées pour ces tests ;

- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de reporting de la Déclaration.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre février et avril 2020 sur une durée totale d'intervention de 10 semaines. Nous avons mené 6 entretiens avec 6 personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions financières, ressources humaines, d'Aviacomp, juridique et qualité.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Nous attirons l'attention du lecteur quant à la limite du périmètre de reporting indiquée au paragraphe 3. Méthodologie du reporting, et à l'objectif d'extension du périmètre d'ici 3 ans ;
- Nous attirons également l'attention du lecteur quant aux engagements mentionnés aux paragraphes 4.3. La Diversité, 5.3. La lutte contre l'évasion fiscale, 7. Être un acteur écoresponsable.

Fait à Toulouse, le 20 avril 2020

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

SAS CABINET DE SAINT FRONT

Pauline de Saint Front

Directrice associée

¹ Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes :
Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- Taux d'absentéisme
- Nombre d'accidents du travail
- Nombre d'heures de formation
- Nombre de collaborateurs formés



ANNEXE 2 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES RÉALISÉES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Nom et prénom	
Qualité	
Description de l'instrument financier	
Nombre total d'instruments financiers cédés	
Prix moyen pondéré	
Montant total des cessions	
Nombre total d'instruments financiers acquis	
Prix moyen pondéré	
Montant total des acquisitions	2 379 347 €
Nombre total d'instruments financiers souscrits / échangés	
Prix moyen pondéré	
Montant total de l'opération	2 379 347 €



ANNEXE 3 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

(En €)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000	3 098 035
Nombre des actions ordinaires existantes	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000	3 098 035
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'Affaires hors taxes	5 263 037	5 238 427	5 257 179	5 151 872	5 492 991
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 121 586	1 870 340	1 944 879	3 104 141	6 059 306
Impôts sur les bénéfices	(115 867)	(12 986)	(209 520)	53 416	294 430
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 073 996	1 752 225	1 853 922	2 517 055	5 648 180
Résultat distribué	1 160 000	1 798 000	1 798 000	1 943 000	2 788 231,50 ⁽¹⁾
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,46	0,65	0,74	1,05	1,86
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,40	0,60	0,64	0,87	1,82
Dividende attribué à chaque action	0,40	0,62	0,62	0,67	0,90 ⁽¹⁾
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	19	17	16	17	22
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 271 591	1 534 083	1 226 004	1 539 058	1 500 607
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	556 080	762 005	584 290	674 949	696 302

⁽¹⁾ Proposition soumise à l'assemblée générale mixte du 14 mai 2020



ANNEXE 4 : DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 596/2014, de l'article 2 du règlement délégué 2016/1052 et de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 mai 2020. L'avis préalable a été publié au BALO du 06 avril 2020.

1. NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Autorisation du programme : Assemblée Générale du 14 mai 2020.

Titres concernés : actions ordinaires.

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital (soit 309.803 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 141 012 (soit 4,55 % du capital) au 31 mars 2020, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 168 791 actions (soit 5,45 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Prix maximum d'achat : 65 euros par action.

Montant maximum de l'opération : 20 137 195 euros représentant 309 803 actions. A noter que SOGECLAIR détient déjà hors contrat d'animation 138 340 actions.

Modalités des rachats : Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera. La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Objectifs :

D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SOGECLAIR par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,

De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,

D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,

D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Durée de programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 14 mai 2020, soit jusqu'au 13 novembre 2021.